

# DEMANDE DE MISE HORS EXPLOITATION DEFINITIVE D'UN OUVRAGE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE



**RÉGIE D'ELECTRICITE DE THÔNES**  
8 voie Eugène Fournier Bidoz – BP 30  
74230 - THÔNES  
☎ 04 50 32 17 17

Création : Février 2021 V.1

Version : Septembre 2023 V.2

Nombre de pages : 5

FOR-TECH-001

- **Détail de la dernière mise à jour :**  
18/02/2021 : Création du document
- **Documents associés et annexes :**  
FOR-TECH-001

- **Résumé :**

Ce document est constitué d'une première partie explicitant la procédure générale de demande de Mise Hors Exploitation (*ou demande de dépose d'alimentation électrique*).

En seconde partie, un formulaire de renseignement est à utiliser pour formaliser la demande. Ce formulaire est à adresser à nos services, accompagné de tous les justificatifs demandés en page 2. La précision et la complétude des informations transmises pour la demande conditionnent le délai de réponse de nos services. Une demande trop imprécise risque en effet de ne pas être exploitable en l'état et de nécessiter une demande de complément d'information.

Afin de permettre un traitement efficace du dossier, il est préférable de nous faire parvenir tous les éléments par mail à l'adresse électronique [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr).

Le dossier de demande de Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage (MHEO) permet au Distributeur RET d'effectuer, d'étudier et établir une proposition au demandeur.

***Seules les pages 3 à 4 du formulaire, avec date et signature, sont à retourner avec les pièces demandées.***

## GUIDE POUR REALISER UNE DEMANDE DE MISE HORS EXPLOITATION D'UN OUVRAGE

La Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage (MHEO) est prononcée par l'Exploitant de la RET en vue de :

- Modifier un ouvrage (*ex : pour la réalisation de travaux*) ;
- Démolir ou démanteler un ouvrage après mise en exploitation d'un autre ouvrage de substitution (*ex : dépose d'ouvrage aérien remplacé par un nouvel ouvrage souterrain*) ;
- Démolir ou démanteler un ouvrage (*ex : dépose seule de réseau aérien sans client*) ;
- Arrêter définitivement l'exploitation d'un ouvrage sans démolition (*ex : abandon d'un câble souterrain en sol*), l'ouvrage reste en cartographie et est pris en compte pour les réponses aux DT-DICT

Pour les ouvrages qui seront à modifier ou à démolir, l'ouvrage est déraccordé physiquement par l'Exploitant du RPD. Pour être considéré hors exploitation, l'ouvrage doit obligatoirement être déraccordé physiquement en Haute Tension, Basse Tension et en Très Basse Tension. En cas de modification ou de dépose d'un ouvrage, le déraccordement doit être visible du chantier ou à minima accessible par continuité visuelle en se déplaçant depuis le lieu du chantier.

**/!\ Dans le cadre d'une rénovation et/ou d'une reconstruction il est nécessaire de réaliser :**

- **Une demande de coffret de chantier**
- **Une demande de raccordement**

Les formulaires sont disponibles sur notre site [www.ret.fr](http://www.ret.fr) dans l'onglet « *vos distributeurs* »

La Mise Hors Exploitation d'un Ouvrage (MHEO) se traduit par le transfert de responsabilité d'intervention de l'ouvrage au profit d'un maître d'ouvrage désigné par l'Exploitant de la RET et matérialisée par le document « Avis de Mise Hors Exploitation d'un ouvrage » (attestation délivrée par l'exploitant après la MHEO) qui formalise le transfert de responsabilité de l'ouvrage entre le Chargé d'Exploitation et le Maître d'Ouvrage des Travaux.

### **ETAPE 1 : Emission de la demande :**

Envoi du formulaire de demande pour une demande de Mise Hors Exploitation avec les justificatifs demandés dans l'encadré ci-dessous.

Pour nous permettre d'établir une Proposition Technique et Financière pour votre mise hors exploitation, nous vous remercions de nous retourner le présent formulaire (pages 3 à 4) dûment complété, **accompagné obligatoirement** :

- **D'un plan de situation avec la localisation de votre parcelle** (*au format DWG si plan informatique*) disponible sur le site : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)
- (*Recommandé*) une photo du panneau de comptage à mettre hors exploitation
- Le cas échéant, compléter en page 5, **le mandat spécial du tiers représentant le demandeur**

**SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.**

Merci d'adresser l'ensemble des documents à l'adresse suivante :

**RÉGIE D'ELECTRICITE DE THÔNES**  
**GUICHET-RACCORDEMENT**  
8 voie Eugène Fournier Bidoz – BP 30  
74230 - THÔNES

Ou à l'adresse électronique : [guichet-raccordement@ret.fr](mailto:guichet-raccordement@ret.fr)

### **ETAPE 2 : Réception d'une Proposition Technique et Financière (PTF)**

Une proposition technique et financière est établie après la réalisation par la RET d'une visite terrain. Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier. Ce délai **maximum de réalisation de la PTF est de maximum de 3 semaines**. Le délai de validité de la PTF est de 3 mois.

### **ETAPE 3 : Réalisation des travaux.**

Avant la réalisation des travaux les contrats de fourniture doivent être résiliés. Une fois le paiement du solde des travaux effectué, l'acceptation du devis et conditions particulières éventuelles et la fourniture de l'ensemble des documents demandés, les travaux peuvent être programmés par la RET.

## Formulaire de demande de mise hors exploitation définitive d'un ouvrage de distribution d'électricité

Fiche de renseignements à retourner dûment complétée et signée avec tous les justificatifs demandés

Référence interne : N° d'affaire .....

DEMANDEUR		<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) Société (si professionnel)				
N° de SIRET (si "professionnel/Société")				
Coordonnées du Demandeur	Nom, Prénom de l'interlocuteur			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	E-mail			
Coordonnées pour envois du devis / Factures liées à la MHEO <sup>1</sup>	Nom, Prénom de l'interlocuteur			
	Adresse complète			
	Téléphones (mobile et fixe)	/		
	E-mail			

### LOCALISATION DU SITE A METTRE HORS EXPLOITATION

Commune : .....

Parcelle (section et numéro) : .....

Adresse exacte : .....

.....

Votre référence EDL (voir facture) : .....

Ou n° compteur(s) : .....

### DATE ECHEANCE DU PROJET

A titre indicatif, date souhaitée de mise hors exploitation : .....

<sup>1</sup> Ne pas compléter si les coordonnées sont identiques aux coordonnées du demandeur

## MANDAT DE LA MHEO

Le demandeur de la MHEO a recours à un tiers pour assurer tout ou partie du suivi de la demande :

Oui

Non

Si oui, joindre au dossier une copie du **mandat** complété et signé, joint en annexe page 5.

### OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :

.....  
.....  
.....

Date : ..... A : ..... Nom/Entreprise : .....

### **SIGNATURE** (le demandeur de la MHEO ou le tiers habilité) :

**Le demandeur déclare sur l'honneur avoir pris toutes les dispositions légales vis-à-vis des bénéficiaires de l'électricité à partir de l'ouvrage faisant l'objet de la demande de MHEO.**

*"Déclaration sur l'honneur"*

**La signature de cette demande vaut engagement.**

## MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION POUR UNE DEMANDE DE MISE HORS EXPLOITATION ELECTRIQUE

**Entre les soussignés :**

<b>Le Mandant</b>
Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Société : ..... Représentée par : .....
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet : .....
Adresse : .....

**Ci-après désignée par « Le Mandataire »,**

<b>Le Mandataire :</b>
Société : ..... Représentée par : .....
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet : .....
Adresse : .....

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès de la Régie d'Electricité de Thônes (RET), gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour la MHEO du site dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à mettre hors exploitation de :

- Gérer la partie administrative de la demande de MHEO
- Signer en son nom et pour son compte la Proposition Technique et Financière (PTF), celle-ci étant rédigée au nom du Mandant.
- Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs à la MHEO.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents de la RET, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation de la mise hors exploitation du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont la mise hors exploitation est à réaliser :

Adresse : .....

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site ci-dessus mentionné. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de l'intervention de la mise hors exploitation par la Régie d'Electricité de Thônes.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

<b>LE MANDANT</b>	<b>LE MANDATAIRE</b>
<b>Nom, Prénom, Société et cachet :</b>	<b>Nom, Prénom, Société et cachet :</b>